



Contrat individuel d'inscription au centre équestre Les Mille Fossés

ETABLISSEMENT

Inscription pour année :

Dénomination sociale : EARL BABA

Adresse : Les Mille Fossés 35300 Bréal-sous-Montfort

Téléphone : 06.77.13.03.24

Courriel : davidtousaint@sfr.fr

CAVALIER / CAVALIERE

Nom et prénom : _____ Niveau : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____._____._____._____._____._____. / _____._____._____._____._____._____. Courriel : _____

Date de naissance : ____/____/____ Age : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : _____ Téléphone : _____._____._____._____._____._____.

Souhaits de cours (horaires/niveau...): _____

- Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'article L. 321-4 du Code du sport, de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels je peux être exposé(e) dans le cadre de la pratique de l'équitation.
- Je souscris une garantie complémentaire payante auprès d'Equi#Generali directement sur ma page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur www.pezantassure.fr
- Je refuse les assurances offertes par la licence FFE et justifie être assuré(e) en responsabilité civile, garantissant les conséquences financières que ma pratique pourrait causer à autrui, et le cas échéant être assuré(e) en Individuelle accident, indemnisant les dommages corporels qui pourraient m'être occasionnés.
Nom de l'assureur _____ nom du contrat _____
- J'accepte que mes coordonnées soient communiquées aux partenaires de la FFE et qu'ils puissent me faire parvenir des informations et me délivrer ma licence FFE.
- J'ai été informé(e) que la souscription d'une licence implique la collecte de mes données personnelles par le club et par la FFE pour l'exécution des services dont je bénéficie et que la politique de confidentialité est accessible sur www.ffe.com/rgpd
- J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès d'eux un droit d'accès, de portabilité et de rectification (loi du 6/01/1978).
- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre équestre, annexé au présent contrat.
- J'atteste avoir recueilli un avis médical favorable et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de l'équitation.
- Des photos peuvent être prises par le club, dans le cadre des séances équestres afin de promouvoir celui-ci et ses activités. Acceptez-vous qu'elles soient diffusées (notamment sur le site/Facebook) OUI NON

Date et signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Inscription

L'inscription est valable pour la saison 20..... / 20..... L'inscription ne se confond pas avec l'adhésion et la licence de la FFE.

2. Tarifs

Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voie d'affichage, sur le site du club ou transmises au cavalier par email et/ou par courrier.

3. Licence FFE et assurances

Le club est adhérent de la FFE et à ce titre peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale pratiquant ou compétition. La licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux (Galops, Degrés) et de bénéficier de réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. La licence compétition permet de participer aux compétitions fédérales.

Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir Le Mel Cavalier FFE contenant les informations pratiques sur les partenariats – notamment sur les plus grands concours – et disposer d'un accès privilégié sur www.ffe.com grâce à sa Page Cavalier FFE.

La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques d'accident et/ou de dommages corporels. A ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance individuelle accident. La licence FFE permet de bénéficier gratuitement d'une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le cavalier, ainsi que d'une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier. Le montant des garanties est détaillé dans le présent contrat et consultable sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur equi.generalif.fr.

Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

4. Règlement Intérieur

Le cavalier et ses accompagnateurs s'engagent à prendre connaissance et à respecter le règlement intérieur du centre équestre Les Mille Fossés, affiché au sein de celui-ci. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à l'exclusion.

5. Protection des données personnelles

L'établissement équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes de l'établissement et notamment l'organisation des leçons d'équitation, la vie quotidienne de l'établissement équestre, l'inscription aux stages et compétitions sportives, etc.

Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat et d'encadrement au sein de l'établissement ont accès à ces données dans le cadre de leur mission.

Les données sont conservées 5 ans après la fin de la relation contractuelle. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès de l'établissement d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification, conformément à la loi du 06/01/1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l'envoi d'un simple courriel à l'adresse mail, davidtousaint@sfr.fr

6. Droit à l'image

Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du club sur son site Internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer le club.

7. Modalités de remboursement et de paiement

Lorsque le cavalier s'inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l'établissement.

Toute prestation payée à l'avance permet de bénéficier d'un tarif préférentiel pour un engagement de durée. Elle n'est pas remboursable, sauf dans les cas suivants :

- Cours réservés ou réglés plus de 6 mois à l'avance, remboursables sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'équitation. Pour tout autre motif, la demande sera étudiée par le club, qui se réserve le droit de refuser le remboursement.
- Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier d'un motif médical, le cavalier momentanément empêché de venir à ses cours pourra bénéficier de 3 rattrapages par trimestres.
- Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou obtenir une réduction. Toute activité à la carte non décommandée au minimum 7 jours à l'avance reste due en intégralité.
- Tous les chèques sont à déposer à l'inscription et seront encaissables en 3 fois sur l'année avec une possibilité de facilité de paiement.